

Accords fiscaux—Loi

pour longtemps, mais quand même ils seront là pour encore un bout de temps.

Je reprends ma citation du ministre des Finances du Nouveau-Brunswick:

[Traduction]

Il affirme que les dernières réductions dans le financement des programmes établis aggravent une situation déjà mauvaise et à moins que le Nouveau-Brunswick ne bénéficie d'une augmentation substantielle de l'aide prévue dans le programme courant, le gouvernement provincial sera incapable de maintenir la qualité des soins. En réalité, s'il ne verse pas au Nouveau-Brunswick des paiements de péréquation plus élevés, le gouvernement fédéral manquera à ses obligations constitutionnelles et cette province ne pourra offrir des services raisonnablement comparables tout en maintenant des taux d'imposition à peu près semblables.

[Français]

Autrement dit, si le gouvernement fédéral n'augmente pas de façon substantielle les paiements de transferts à la province, cette dernière se verra dans l'incapacité de maintenir le niveau actuel des services, ce qui signifie une diminution éventuelle des services reliés aux soins de santé et à l'éducation postsecondaire. C'est cela que propose le projet de loi C-96 et c'est pour cette raison que je m'y oppose catégoriquement. Il ne faut pas oublier que la santé et l'enseignement sont deux secteurs vitaux. Ce sont des services nécessaires et non superflus.

Un éditorialiste du quotidien *Telegraph-Journal* de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, a souligné les propos de la Société médicale du Nouveau-Brunswick qui explique clairement l'impact qu'auraient les coupures des paiements de transferts pour le Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Il a aussi dit que non seulement la qualité des services médicaux pourrait en souffrir au Nouveau-Brunswick, mais que toute amélioration future serait presque impossible. Les malades et les professionnels de la santé seront obligés de se contenter d'un système à peine convenable sans aucune possibilité d'amélioration. Il en résultera, ajoute le journaliste, que le Nouveau-Brunswick devra se contenter de services médicaux de qualité inférieure. C'est totalement injuste et inacceptable et va à l'encontre de la garantie constitutionnelle quant à la qualité raisonnablement comparable des services publics dans tout le Canada.

[Français]

Et pourtant, monsieur le Président, le gouvernement conservateur, lors de la dernière campagne électorale, avait fait une promesse solennelle que les gens avaient pris pour de l'argent comptant, mais dont la seule réalité était d'enjôler les Canadiens. Combien de fois, depuis que les conservateurs sont au gouvernement, avons-nous mentionné qu'ils avaient brisé des promesses? C'est à se demander combien de fois nous aurons à le faire dans l'avenir.

Une voix: Il ne faut jamais croire les conservateurs.

M. Robichaud: Monsieur le Président, le parti conservateur avait promis de respecter l'obligation fédérale de financer les soins de santé dans les provinces dans le cadre du financement des programmes établis. Il avait aussi promis de fournir des fonds supplémentaires aux provinces, sur une base paritaire,

pour établir ou enrichir les programmes qui seront reconnus lors d'une conférence nationale regroupant les ministres de la santé et des professionnels des soins de la santé.

Monsieur le Président, vous savez qu'on n'a tout simplement pas respecté ces promesses. En premier lieu, on n'a pas respecté son obligation de financer les soins de santé. Deuxièmement, comme il arrive dans le projet de loi C-96, on a agi unilatéralement, sans l'accord des provinces.

Même le rapport Nielsen note qu'il est absolument essentiel, quelle que soit l'option retenue, que le gouvernement consulte, dans toute la force du terme et dans un esprit de collaboration, les gouvernements provinciaux. Et ce qui se produit: c'est exactement le contraire.

Finalement, monsieur le Président, je vous dis que, si le gouvernement continue à agir de cette façon et qu'il procède avec le projet de loi C-96, les gens du Nouveau-Brunswick n'oublieront certainement pas la façon dont on les aura traités.

M. le vice-président: A l'ordre! Questions et commentaires? Débat. L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a la parole.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait grandement plaisir aujourd'hui de participer à ce débat et j'apprécie beaucoup que les députés conservateurs d'en face semblent également réjouis du fait que je vais maintenant m'adresser à la Chambre.

Monsieur le Président, le 14 février 1986, tous les députés ont pris connaissance du dépôt du projet de loi relatif au financement des programmes établis. Et, à cette date, le ministre des Finances (M. Wilson) disait, et je cite: Cela vient de confirmer sans équivoque l'engagement pris par le gouvernement d'apporter aux programmes provinciaux de santé et d'enseignement un soutien considérable.

Monsieur le Président, cette phrase a été utilisée par un gouvernement qui était en train de couper les octrois aux provinces. Monsieur le Président, est-ce croyable qu'un gouvernement puisse agir d'une telle façon?

[Traduction]

Donnons-nous la peine d'examiner les conséquences de ces réductions pour certaines provinces.

M. Lewis: Vos collègues s'en vont.

M. Boudria: C'est au profit de nos vis-à-vis, surtout ceux de l'Ontario, une grande province dont j'ai l'honneur et le privilège de représenter une portion.

M. Nickerson: Provisoirement.

M. Boudria: En 1986-1987, la province d'Ontario perdra 114 millions de dollars; en 1987-1988, 243.4 millions de dollars; en 1988-1989, 387.5 millions de dollars; en 1989-1990, 546.3 millions de dollars; en 1990-1991, 722.2 millions de dollars; et en 1991-1992, 916.6 millions de dollars.

● (1640)

En somme, entre 1986 et 1992, l'Ontario perdra 2,929.9 millions de dollars. Telle est l'ampleur des réductions. Ce dont il est question aujourd'hui ce ne sont pas des choses banales et insignifiantes. Il s'agit d'une chose très importante pour les personnes que je représente ici, pour l'ensemble de la province que je représente. Quant à ces réductions . . .